

/DA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-152 du 28 Mars 1984

chargeant le Camarade Armand
MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique, de l'intérim du
Camarade Isidore AMOUSSOU,
Ministre des Finances pour compter
du Mardi 27 Mars 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a com-
plétée,
- VU La Loi Constitutionnelle N° 84-003 du 6 Mars 1984 portant
amendements à la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin,
- VU le Décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

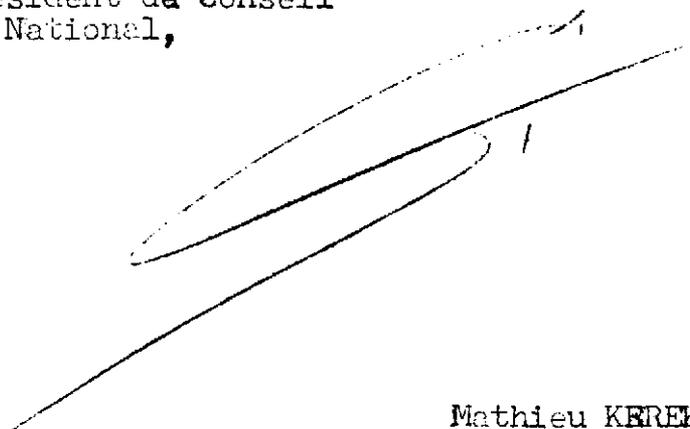
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 27 Mars 1984, le Camarade Armand
MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique est chargé de l'intérim du Ministre des Finances,
pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, le 28 Mars 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC DU PREB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PFC 2 MESRS-
MF 6 AUTRES MINISTERES 20 DFE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2
DCCT 1 ONEPI-GDE CHANC. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 PREFETS 6 JORIB 1.